



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

2, RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

contact@fftri.com | T. 01 49 46 13 50 | F. 01 49 46 13 60

www.fftri.com  /F.F.TRI  @FFTRI

DISCIPLINE

CONCILIATION DU 23 SEPTEMBRE 2016

Une procédure disciplinaire a été engagée à l'encontre de Monsieur Luc BOURON, en sa qualité de coach de l'équipe des Sables Vendée Triathlon, pour usurpation d'identité sur la troisième étape du Grand Prix de Triathlon, le 14 juillet 2016 à Gray.

Conformément au Règlement Disciplinaire en vigueur :

- Une conciliation, pouvant aboutir à un arrangement à l'amiable ou à un accord sur une ou plusieurs sanctions telles que répertoriées au chapitre 3 «Sanctions disciplinaires», a été mise en oeuvre par le conciliateur national.
- L'acceptation, par les parties, de la proposition de conciliation formulée met un terme à la procédure disciplinaire.
- Le compte-rendu de conciliation fait l'objet d'une publication dans les mêmes conditions que celles prévues pour toute décision disciplinaire.
- Les décisions disciplinaires sont transmises au corps arbitral et sont publiées sur le site internet de la F.F.TRI..

Les parties ont accepté la proposition de conciliation suivante :

Sanctions :

- Amende forfaitaire de 1 000€,
- L'équipe des Sables Vendée Triathlon marque zéro point sur la troisième étape du Grand Prix de Triathlon, le 14 juillet 2016 à Gray,
- Monsieur Luc BOURON ne pourra assurer les fonctions de coach officiel de l'équipe des Sables Vendée Triathlon sur les Grandes Epreuves Fédérales **du 1er janvier 2017 jusqu'à la deuxième étape du Grand Prix D1 de Triathlon incluse.**

NB: La conciliation a été validée le 28 septembre 2016.